

### **MARKET STRIP**

### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : MARKET STRIP

Autres moyens

d'identification

sans objet

Utilisation recommandée Décapant pour planchers

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

9.1 % - 25.0 %

Société Ecolab Inc.

370 N. Wabasha Street

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

d'urgence

Numéro de téléphone d'appel : 1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission 05/07/2014

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

### Classification SGH

**Produit TEL QUE VENDU** 

Liquides inflammables : Catégorie 4 Corrosion de la peau : Catégorie 1A Dommages occulaires : Catégorie 1

graves

Toxicité systémique sur un

organe cible précis exposition unique

: Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Corrosion de la peau : Catégorie 1A : Catégorie 1 Dommages occulaires

graves

### Éléments d'étiquetage SGH

### **Produit TEL QUE VENDU**

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

: Liquide combustible Déclarations sur les risques

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut irriter les voies respiratoires.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

> Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter de respirer les poussières/

900246-01 1/13

### MARKET STRIP

fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'incendie: Éteindre avec du sable, de la poudre sèche ou de la mousse à l'épreuve de l'alcool.

### **Entreposage:**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

### Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Pictogrammes de danger

T. S.

Mention d'avertissement : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention**:

Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des veux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Entreposage:
Garder sous clef.
Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers** : Aucun à notre connaissance.

900246-01 2 / 13

### MARKET STRIP

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### **Produit TEL QUE VENDU**

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
2-butoxyéthanol	111-76-2	10 - 30
éthanolamine	141-43-5	5 - 10
hydroxyde de sodium	1310-73-2	1 - 5
Arylsulfonates	1300-72-7	1 - 5
alcool gras éthoxylé > 5 OE	68551-12-2	1 - 5

|--|

I Todait a Ext Bleo Holt Recommittee		
Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
2-butoxyéthanol	111-76-2	1 - 5
éthanolamine	141-43-5	1 - 5
hydroxyde de sodium	1310-73-2	0.1 - 1

### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

### **Produit TEL QUE VENDU**

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de la réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une

assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15

minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de la réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

900246-01 3 / 13

### MARKET STRIP

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**Voir Information toxicologique (section 11)** 

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Produit TEL QUE VENDU** 

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à Moyen d'extinction approprié

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant : Risque d'incendie

la lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La distance de retour de flamme peut être considérable.

Produits de combustion

dangereux

: Oxydes de carbone

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

### SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### **Produit TEL QUE VENDU**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'inflammation. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Déversements - Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (ie. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un contenant pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir le chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Précautions individuelles, équipement de protection et : Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter

900246-01 4/13

### MARKET STRIP

procédures d'urgence l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque

les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de

protection aux chapitres 7 et 8.

Déversements - Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible. (ie. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un contenant pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir le chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### **Produit TEL QUE VENDU**

Conseils pour une manipulation sans danger : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). Ne pas ingérer. Tenir à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conditions de stockage sures

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas entreposer près des acides. Conserver à l'écart des agents oxydants. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

: 0°C à 50°C Température d'entreposage

### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conditions de stockage sures : Ne pas entreposer près des acides. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### **Produit TEL QUE VENDU** Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
2-butoxyethanol	111-76-2	TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	5 ppm	NIOSH REL

900246-01 5/13

### **MARKET STRIP**

			24 mg/m3	
		TWA	50 ppm 240 mg/m3	OSHA Z1
ethanolamine	141-43-5	TWA	3 ppm	ACGIH
		STEL	6 ppm	ACGIH
		TWA	3 ppm 8 mg/m3	NIOSH REL
		STEL	6 ppm 15 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	3 ppm 6 mg/m3	OSHA Z1
sodium hydroxide	1310-73-2	Ceiling	2 mg/m3	ACGIH
		Ceiling	2 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	2 mg/m3	OSHA Z1

Mesures d'ordre technique

: Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Écran facial

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en cas de contact ou

danger d'éclaboussure.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Écran facial

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiaues.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

900246-01 6 / 13

### MARKET STRIP

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

liquide

incolore

12.68 - 12.98

douce

de protection respiratoire agréés appropriés.

### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Produit TEL QUE VENDU** 

Aspect : liquide

Couleur : clair, incolore

Odeur : douce

pH : 13.25, 100 %

Point d'éclair : 82 °C vase clos

Seuil de l'odeur : donnée non disponible Point de fusion/congélation : donnée non disponible

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

: donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

: donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Densité relative : 1.06

Solubilité dans l'eau : donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

: donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: donnée non disponible

Décomposition thermique : donnée non disponible Viscosité, cinématique : donnée non disponible

Propriétés explosives : donnée non disponible
Propriétés comburantes : donnée non disponible
Masse moléculaire : donnée non disponible

COV (composés organiques

volatils)

: donnée non disponible

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### **Produit TEL QUE VENDU**

900246-01 7 / 13

### MARKET STRIP

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Acides

Métaux

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Informations sur les voies

possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

### Effets potentiels sur la santé

**Produit TEL QUE VENDU** 

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Peut irriter le système respiratoire. Peut provoquer une irritation du Inhalation

nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

### Évaluation de l'exposition humaine

**Produit TEL QUE VENDU** 

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

900246-01 8 / 13

### MARKET STRIP

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

### **Toxicité**

**Produit TEL QUE VENDU** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : 4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 40 mg/l

Toxicité épidermique aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la

peau

: donnée non disponible

Lésion/irritation grave des

yeux

: donnée non disponible

Sensibilisation cutanée et

respiratoire

: donnée non disponible

Cancérogénicité

IARC No component of this product present at levels greater than or equal

to 0.1% is identified as probable, possible or confirmed human

carcinogen by IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus

grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (Administration de la

sécurité et santé au travail - Etats-Unis).

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus

grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie -

Etats-Unis).

Effets sur la reproduction : donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule

germinale

: donnée non disponible

Tératogénicité : donnée non disponible
STOT - exposition unique : donnée non disponible
STOT - exposition répétée : donnée non disponible
Toxicité par aspiration : donnée non disponible

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Produit TEL QUE VENDU Écotoxicité

les autres invertébrés

Effets sur l'environnement : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

**Produit** 

Toxicité pour les poissons : donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et : donnée non disponible

900246-01 9 / 13

### **MARKET STRIP**

aquatiques

Toxicité pour les algues : donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : 2-butoxyéthanol

96 h CL50: 1,474 mg/l

alcool gras éthoxylé > 5 OE 96 h CL50 Poissons: 1.5 mg/l

**Composants** 

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: 2-butoxyéthanol 72 h CE50: 690 mg/l

éthanolamine

48 h CE50 Daphnie: 65 mg/l

hydroxyde de sodium 48 h CE50: 40 mg/l

**Composants** 

Toxicité pour les algues : 2-butoxyéthanol

72 h CE50: 911 mg/l

Arylsulfonates 96 h CE50: 230 mg/l

Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

donnée non disponible

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Autres effets néfastes

donnée non disponible

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **Produit TEL QUE VENDU**

Méthodes d'élimination

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RCRA - Resource

Conservation and Recovery

: D002 (Produits corrosifs)

900246-01 10 / 13

### MARKET STRIP

Authorization Act Déchet dangereux

### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Méthodes d'élimination : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou

le sol. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des

déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

 Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en

vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients

vides

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **Produit TEL QUE VENDU**

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

### **Transport terrestre (DOT)**

No. ONU : 1719

Description des : Caustic alkali liquids, n.o.s.

marchandises

(Hydroxyde de sodium, monoethanolamine)

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Dangereux pour : non

l'environnement

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. ONU : 1719

Description des : CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.

marchandises

(Hydroxyde de sodium, monoethanolamine)

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Polluant marin : non

### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Pas prévue pour le transport.

### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **Produit TEL QUE VENDU**

### **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

### **CERCLA Quantité à déclarer**

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ
			(lbs)
hydroxyde de sodium	1310-73-2	1000	27972

### Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

900246-01 11 / 13

### MARKET STRIP

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Risque d'incendie

Risque aigu pour la santé

SARA 302 : SARA 302: Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis

aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés

tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

2-butoxyéthanol 111-76-2 17.7949 %

### California Prop 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

### 1907/2006 (UE):

non établi(e)

### La Suisse. Substances nouvelles notifiées et communiquées :

La formulation contient des substances inscrites sur l'inventaire suisse

### Inventaire des États-Unis TSCA :

Dans l'inventaire TSCA

### Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

### Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

En conformité avec les inventaires

### Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

En conformité avec les inventaires

### Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

non établi(e)

### Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI) :

non établi(e)

### Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

### Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

non établi(e)

### Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

En conformité avec les inventaires

### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

### **Produit TEL QUE VENDU**

900246-01 12 / 13

### MARKET STRIP

### NFPA:

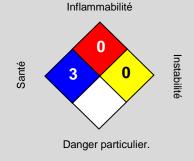
# anger particulier.

### HMIS III:

SANTÉ	3
INFLAMMABILITÉ	2
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 =Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extreme, \* = Chronique

# Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE NFPA:



### HMIS III:



0 = insignifiante, 1 =Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extreme, \* = Chronique

Date d'émission : 05/07/2014

Version : 1.1

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

900246-01 13 / 13